

Rapport du jury d'examen pour l'obtention du Certificat de Professionalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS)

Académie de Lille – session 2025

Le Certificat de Professionalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS), institué [par le décret n°2017-791 du 5 mai 2017](#), a pour objet d'attester « la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place [...] pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation prévu à l'article L. 122-2 du code de l'éducation ».

L'accès se fait par voie d'examen défini par [l'arrêté du 5 mai 2017](#), organisé au niveau académique.

Le présent rapport vise à éclairer les futurs candidats sur les attentes du jury.

Organisation de l'examen

L'inscription à l'examen s'est faite auprès du Département des Examens et Concours entre le 6 janvier et le 14 mars 2025.

Les épreuves se sont déroulées entre octobre et décembre 2025. L'épreuve 1, en établissement scolaire sur la période octobre-novembre et l'épreuve 2 le 15 décembre dans les locaux du Département des Examens et Concours.

Chaque épreuve est notée sur 20. Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire. Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Les épreuves conduisant à l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire sont évaluées par une des commissions du jury désigné par le recteur d'académie pour l'ensemble des candidats inscrits dans son académie.

Parcours préparatoire à l'obtention du CPLDS

Dans le cadre du Plan Académique de Formation, un parcours préparatoire organisé en quatre modules est proposé :

- Module 1 : Les fondamentaux du décrochage,
- Module 2 : Agir au sein de l'établissement et de la classe,
- Module 3 : Prise en charge de l'élève : de la prévention à la remédiation,
- Module 4 : Préparation à l'examen et tutorat.

Ces modules sont dispensés, en présentiel, en distanciel et en asynchrone. Le tutorat est assuré par les Enseignants Coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.

Bilan chiffré

Nb d'inscrits	20
Nb de candidats	18
Nb de candidats ayant obtenu le CPLDS	14
Nb de candidats n'ayant pas obtenu le CPLDS	4

Répartition des candidats par type de poste

CPE	Enseignants	Professeur des écoles	TOTAL
7	10	1	18

Moyennes et notes obtenues

	Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute
Epreuve 1 - Séance de formation	13.4	5	20
Epreuve 2 - Etude de cas	12.6	5	20

Bilan épreuve 1

▪ Rappel du cadre

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire est à réaliser. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

L'épreuve ne peut en aucun cas, donner lieu à de la co-intervention, même si le deuxième intervenant est passif et/ou qu'il s'agit d'un intervenant extérieur.

▪ Analyse

L'épreuve 1 s'est déroulée dans un établissement scolaire, choisi par le candidat, le jour et à l'heure prévue.

Les candidats ayant obtenu les meilleures évaluations se distinguent par :

- **Une préparation rigoureuse** de la séance : contextualisation claire, objectifs adaptés, articulation logique entre les activités proposées.
- **Des supports pédagogiques variés et adaptés**, en lien avec les objectifs visés et les profils des élèves.
- **Une posture bienveillante et professionnelle** dans l'accompagnement, avec une individualisation des interventions, des encouragements et une capacité à relancer l'intérêt des élèves.
- **Une bonne gestion du temps et des rythmes**, assurant un bon équilibre de la séance.
- **Une articulation cohérente entre le déroulé de la séance et les objectifs du CPLDS**, en particulier autour de la remobilisation scolaire.

Quelques difficultés ou points à améliorer sont à noter :

- **Des objectifs mal définis ou insuffisamment contextualisés** : certaines séances manquent de clarté sur les intentions pédagogiques.
- **Des supports peu variés ou inadaptés**, ou encore absents de l'analyse.
- **Une gestion perfectible de la dynamique de groupe**, notamment en cas de manque d'interactions ou d'animations centrées sur l'adulte.
- **Une posture parfois trop descendante**, ou difficulté à instaurer une relation pédagogique propice à l'engagement.

Il ressort de l'analyse des prestations qu'un nombre significatif de candidats a présenté des actions relatives aux compétences psychosociales (CPS) insuffisamment inscrites dans les pratiques pédagogiques effectives. Ces propositions se traduisent fréquemment par des interventions ponctuelles, juxtaposées aux enseignements, sans articulation explicite avec les situations d'apprentissage ni avec l'organisation pédagogique de l'établissement.

La prévention et la remédiation du décrochage scolaire relèvent d'une approche systémique, impliquant une prise en charge globale, structurée et inscrite dans la durée. À ce titre, les actions menées ne peuvent être envisagées indépendamment d'un projet éducatif cohérent, partagé par les équipes et intégré aux dispositifs existants. Les démarches reposant sur des actions isolées, sans cadre de référence continu, se révèlent insuffisamment pertinentes.

Il est également observé une tendance à restreindre le champ des compétences psychosociales à la seule dimension de la gestion des émotions, au détriment des autres composantes constitutives de la persévérance scolaire. Cette approche partielle conduit à minorer les liens entre CPS, engagement cognitif, rapport aux apprentissages, sentiment de compétence et continuité des parcours.

Les compétences psychosociales sont à envisager comme des leviers transversaux, intégrés aux pratiques pédagogiques et éducatives, et articulés aux facteurs multiples du décrochage scolaire. Leur mobilisation pertinente suppose une inscription explicite dans les enseignements, les modalités d'accompagnement des élèves et les dynamiques collectives de l'établissement.

Le jury recommande aux candidats de se préparer à cette épreuve par l'observation de séances de formation menées par des collègues qui interviennent auprès d'élèves décrocheurs (dispositifs relais, actions MLDS, micro-lycées...) et par un retour réflexif sur leurs propres pratiques.

Bilan épreuve 2

▪ **Rappel du cadre**

Une étude de cas d'une durée de 60 minutes liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire suivie d'une présentation et d'un entretien avec la commission d'une durée de 30 minutes est à réaliser. À partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation qui n'excède pas 15 minutes est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

▪ **Analyse**

Le candidat ou la candidate choisit un sujet d'étude de cas parmi plusieurs propositions. Ce sujet présente une situation d'élève de collège ou de lycée général et technologique ou professionnel qui est en cours de décrochage ou qui a décroché. Des documents annexes (entretien de situation, bulletins scolaires...) permettent d'étayer le parcours de l'élève et ses difficultés.

Après analyse de la situation (diagnostic), il est demandé au candidat ou à la candidate de formuler des préconisations sur les actions qui auraient pu être entreprises pour prévenir le décrochage scolaire et/ou pour y remédier lorsque le décrochage est avéré.

L'entretien avec le jury permet, de vérifier les connaissances sur le cadre réglementaire, l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire, les dispositifs.

Parmi les critères de réussite soulignés, le jury a noté :

- Une **analyse complète et contextualisée** des situations de décrochage (facteurs, enjeux, réponses possibles).
- Une **bonne maîtrise des cadres réglementaires**, notamment du rôle de l'Éducation nationale dans la prévention et le traitement du décrochage.
- Une **capacité de synthèse et de structuration du discours** : clarté de l'exposé, logique de la démarche.
- Une **posture réflexive** : capacité à envisager plusieurs pistes d'action et à analyser les effets potentiels.
- Une **motivation claire pour intégrer le dispositif CPLDS**, souvent en lien avec des parcours antérieurs riches (CPE, coordination, relais...).

Les difficultés repérées ont concerné :

- Des analyses parfois superficielles ou descriptives sans réelle prise de recul ni lien avec les cadres institutionnels.
- Une méconnaissance du rôle des acteurs et des dispositifs institutionnels, notamment le rôle des DSDEN, GPDS, ou réseaux FOQUALE.
- Une faible articulation entre le diagnostic posé et les actions proposées.
- Des candidats en difficulté sur les dimensions de posture professionnelle, en particulier face à un jury (gestion du stress, expression orale).

Conclusion

Le CPLDS sanctionne une compétence pratique éprouvée sur le terrain de la lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi sur la capacité à mettre en œuvre sa propre analyse réflexive, gage d'adaptabilité pour la suite du parcours professionnel, ainsi qu'une bonne connaissance des ressources partenariales et institutionnelles.

Les jurys relèvent **une bonne appropriation globale des enjeux de l'accompagnement des élèves en risque de décrochage**, mais aussi une **hétérogénéité importante** dans la maîtrise des outils d'analyse, des postures professionnelles et des connaissances institutionnelles. La **capacité à articuler théorie et pratique**, à faire preuve de **réflexivité**, et à inscrire son action dans un cadre **institutionnel cohérent** est discriminante pour la réussite des deux épreuves.

L'expérience professionnelle acquise dans différents contextes de travail et l'investissement dans la lutte contre le décrochage scolaire sont des leviers utiles pour réussir les deux épreuves. Les excellents résultats obtenus par certains personnels prouvent que cet examen est tout à fait accessible, dès lors qu'ils ou elles s'y sont préparés, dans le cadre de la formation spécifique (mais non obligatoire) proposée par l'académie ou personnellement.

Olivier Cottet
Président du jury